

---

# **Le médecin coordonnateur en EHPAD**

## **Rôle et missions**

---

**Capacités coordonnées de Gériatrie d'IDF**  
**Université Paris-Est Créteil**

**Dr Corinne HAGLON DUCHEMIN**  
**11 Février 2019**



---

# EHPAD Filière gériatrique et Ancrage territorial

---

# L'EHPAD

---

- ▶ Lieu de vie et de soins
- ▶ Réglementation en lien avec autorités publiques (conventions tripartites, CPOM)
- ▶ Coordination des soins avec salariés, intervenants libéraux, réseaux, HAD, équipes mobiles...
- ▶ Parcours patient ...Ville...Hôpital

# La fonction de médecin coordonnateur en EHPAD

# Les décrets et la fonction

---

- ▶ Arrêté du 26/04/1999: **Création du poste de médecin coordonnateur** dans le cadre des conventions tripartites des EHPAD → texte fondateur de la fonction
  
- ▶ Décret du 17/05/2005: Définition de la **formation du médecin coordonnateur**, 11 missions précisées
  
- ▶ Décret du 11/04/2007: Renforcement des missions (prévention de santé publique 12°) et du temps de coordination (applicable date de CTP ou GMP >800)
  
- ▶ Arrêté du 02/09/2011: Ajout de la **mission de veille sanitaire (13°), évaluation des soins requis, encadrement des prescriptions, réévaluation du temps de coordination**
  - ▶ 0.25 ETP : < 44 places
  - ▶ 0.40 ETP : 45 → < 60 places
  - ▶ 0.50 ETP : 60 → < 100 places
  - ▶ 0.60 ETP : 100 places → < 200 places
  - ▶ 0.80 ETP : > 200 places
  
- ▶ Arrêté du 05/09/2011: **Commission de Coordination Gériatrique**

# Le fonction de médecin coordonnateur

---

▶ Rôle de « **conseiller éthique et référent médical** »

## ▶ **13 missions**

- ▶ Sous l'autorité administrative du directeur
- ▶ Encadrement fonctionnel de l'équipe soignante
- ▶ À temps partiel...

## ▶ **Coordination médicale**

- Avec l'IDEC / Responsable des soins / Cadre de santé
- Pluridisciplinarité avec équipe soignante, thérapeutes, psychologue et intervenants libéraux

## ▶ **Vision globale des résidents et de l'établissement**

## ▶ **Communication**

- Résidents et familles
- Etablissements sanitaires, filières , réseaux..
- Autorités publiques : ARS, CD

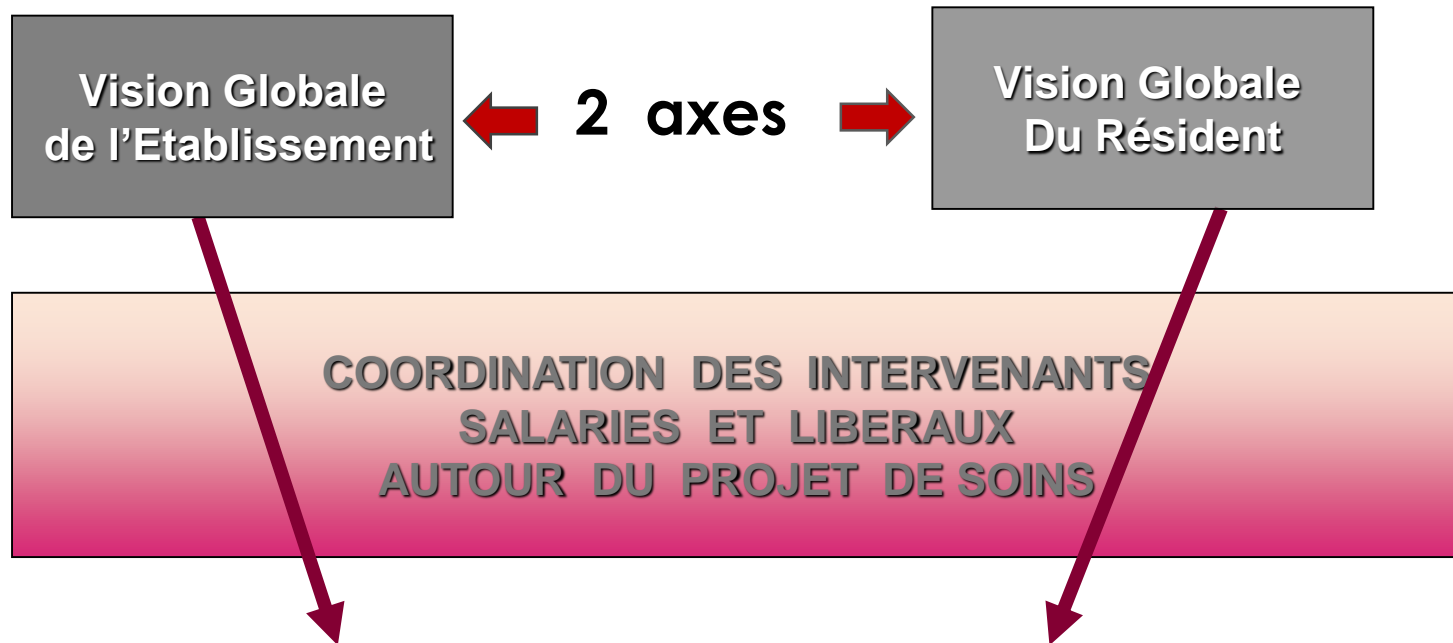
# La fonction de médecin coordonnateur

---

## ▶ Soins et missions du médecin coordonnateur ?

- **Le médecin coordonnateur n'est pas le médecin traitant du résident**
  - 2 contrats de travail si temps de prescripteur + temps de coordination
  - Prescriptions dans un cadre réglementaire
- **Compétence et expertise gérontologiques avec un objectif de qualité de prise en soins**
  - Coordination experte de l'équipe soignante et des intervenants libéraux extérieurs
  - Maîtrise adaptée des dépenses de santé
  - Communication auprès des résidents, des familles, du secteur sanitaire, des autorités publiques, des acteurs du réseau gérontologique
  - Savoir, savoir faire et savoir être

# Fonction du médecin coordonnateur



**GARANT DE LA MAITRISE DU RISQUE  
GERIATRIQUE ET SANITAIRE**



---

# Les missions du médecin coordonnateur

# Les missions et l'agenda du médecin coordonnateur

---

## ▶ Planifier les missions

→ quotidien, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel

## ▶ Prioriser les actions

## ▶ Manager

# Mission 1

---

▶ « Élabore, avec le concours de l'équipe soignante, le **projet général de soins**, s'intégrant dans le projet d'établissement, et coordonne et évalue sa mise en œuvre »

# 1: Projet de soins en pratique

---

- ▶ **Projet d'établissement**
- ▶ **Projet personnalisé**
- ▶ **Démarche qualité**
- ▶ **CPOM**
- ▶ **Evaluations internes et externes**
- ▶ **Circuit du médicament**
- ▶ **Dispositifs médicaux**
- ▶ **Budget global**

## Mission 2

---

- ▶ « **Donne un avis sur les admissions** des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution »

## 2: Les admissions

---

### ▶ **Évaluation du dossier médical**

- Dossier cerfa 2012

### ▶ **Visite de pré admission du futur résident et de sa famille:**

- Recueil du consentement
- Personne de confiance

### ▶ **Formalisation de l'avis consultatif**

### ▶ **Évaluation des risques gériatriques**

## Mission 3

---

- ▶ « Organise la **coordination des professionnels de santé** salariés et libéraux exerçant dans l'établissement. A cet effet, il préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement. Cette commission, dont les missions et la composition sont fixées par arrêté du ministre chargé des personnes âgées, se réunit au minimum deux fois par an ».
  
- ▶ « Le médecin coordonnateur informe le représentant légal de l'établissement des difficultés dont il a, le cas échéant, connaissance liées au **dispositif de permanence des soins** prévu aux articles R. 6315-1 à R. 6315-7 du code de la santé publique »

## 3: Coordination en pratique

---

### **CCG pluridisciplinaire:**

- ▶ Information sur activités
- ▶ Communication sur projets
- ▶ Transmission des recommandations de bonnes pratiques gériatriques

### **Coordination des professionnels de santé:**

- ▶ Projet de soins
- ▶ Evaluation des risques
- ▶ Projet personnalisé

### **Continuité des soins:**

- ▶ Accessibilité au dossier médical
- ▶ Organisation des urgences



# Mission 4

---

▶ « **Évalue et valide l'état de dépendance** des résidents et leurs **besoins en soins requis** à l'aide du référentiel mentionné au deuxième alinéa du III de l'article 46 de la loi no 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 »

## 4 GMP et PMP en pratique

---

***Le médecin coordonnateur responsable du GMP et du PMP... qui déterminent le budget soins de l'établissement***

### AGGIR

- ▶ Évaluation de la dépendance
- ▶ Validation des grilles avec les équipes sous le pilotage de l'IDEC (circulaire décembre 2013):

### PATHOS

- ▶ Évaluation des soins requis

→ **Formalisation rigoureuse des dossiers médicaux et de soins**

# Mission 5

---

▶ « Veille à l'application des **bonnes pratiques gériatriques**, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins »

# 5: Les bonnes pratiques gériatriques en pratique

---

- ▶ **Conseiller de la direction**
- ▶ **Coordination des soins en transversalité**
- ▶ **Maitrise du risque gériatrique individuel et collectif**
- ▶ **Garantie d'une démarche qualité et d'une réflexion éthique**

# Mission 6

---

▶ « Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des **prescriptions de médicaments** et des produits et prestations inscrits sur la liste mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale. A cette fin, il élabore une liste, par classe de médicaments... »

## 6: Médicaments en pratique

---

▶ **Livret thérapeutique**

▶ Bonnes pratiques et recommandations sur les prescriptions

▶ Médicaments non appropriés en gériatrie

▶ Indicateurs de suivi

▶ Autoévaluation grille ANAP

# Mission 7

---

▶ « **Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation**  
et participe aux actions d'information des professionnels de santé  
exerçant dans l'établissement »

# 7: Formation en pratique

---

- ▶ Élaboration du plan de formation interne et externe
- ▶ Temps dédié pour le personnel
- ▶ Outil majeur de qualité de prise en soin et de gestion de risque



# Mission 8

---

▶ « Élabore un dossier type de soins »

## 8: Dossier de soins en pratique

---

- ▶ Conseil au choix du dossier médical et dossier de soins
- ▶ Informatisation
- ▶ Réévaluation du dossier et pertinence du contenu
- ▶ Actualisation du DLU (dossier de liaison d'urgence)

## Mission 9

---

- ▶ « Établit un **Rapport Annuel Médical d'Activité**, retraçant notamment les modalités de prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance des résidents »

## 9: Le RAMA en pratique

---

- ▶ Rapport obligatoire envoyé à l'ARS
- ▶ Outil de pilotage
- ▶ Indicateurs de soins
- ▶ Analyse de l'activité
- ▶ Stratégie du plan d'action

# Mission 10

---

- ▶ « Donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des **conventions** conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins ainsi que sur le contenu et la mise en place, dans l'établissement, d'une organisation adaptée en cas de **risques exceptionnels** »

# 10: conventions, risques exceptionnels en pratique

---

## ▶ Conventions :

- Etablissements sanitaires
- EMSP, EMG ou EMGP
- HAD
- Filière gériatrique
- CCLIN...

## ▶ Plan Bleu:

- Situations à risque

# Mission 11

---

▶ « Collabore à la mise en œuvre de **réseaux gérontologiques coordonnés**, d'autres formes de coordination et de réseaux de santé »

# 11: Réseau gérontologique en pratique

---

- ▶ Insertion dans le réseau gérontologique et gériatrique locorégional
- ▶ Filières
- ▶ Réseaux
- ▶ Équipes mobiles
- ▶ Associations
- ▶ CLIC



# Mission 12

---

- ▶ « Identifie les **risques éventuels pour la santé publique** dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques »

# 12: Risques de santé publique en pratique

---

▶ Risques exceptionnels

▶ Risque restauration collective

▶ Risque infectieux

▶ Risques professionnels

▶ Gestion des risques

# Mission 13

---

▶ « **Réalise des prescriptions médicales** pour les résidents de l'établissement en **cas de situation d'urgence ou de risques vitaux** ainsi que lors de la survenue de **risques exceptionnels ou collectifs** nécessitant une organisation adaptée des soins »

# 13: Prescription en pratique

---

## ▶ **Cadre précis d'intervention** du médecin coordonnateur

- Pas de rôle de médecin traitant +++
- Conseil gériatrique

## ▶ **Urgence vitale**

## ▶ **Situations d'urgence !**

- Douleurs, soins palliatifs, troubles du comportement...

## ▶ **Risques exceptionnels ou collectifs:**

- Épidémie, canicule...

# Des missions passionnantes...

---

▶ Merci pour votre attention

[medecrefgroupe@lna-sante.com](mailto:medecrefgroupe@lna-sante.com)